

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'un consortium composé de Wilmar Sugar Holdings et des investisseurs institutionnels marocains *Axa Assurances Maroc, la Caisse Marocaine des Retraites, CNIA Saada Assurance, MAMDA, RCAR, RMA Asset Management et Wafa Assurances*, ont déposé auprès du CDVM, en date du vendredi 24 janvier 2014, un projet d'offre publique d'achat visant les actions Cosumar.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres Cosumar.

Ce projet d'offre publique d'achat porte sur les actions Cosumar non détenues par le consortium précité et la Société Nationale d'Investissement (SNI) soit 1.546.082 actions.

Le dépôt de ce projet d'offre publique a été précédé par l'acquisition par les institutionnels marocains précités de 635.878 actions Cosumar représentant 15,2% du capital et des droits de vote de la société, et par la signature d'un pacte d'actionnaires entre les membres du consortium pour la constitution d'un bloc de contrôle.

Suite à ladite acquisition, le consortium précité détient 54% du capital et des droits de vote de la société, franchissant ainsi le seuil de 40 % des droits de vote prévu par l'article 18 de la Loi précitée.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, le CDVM dispose de 10 jours ouvrables pour examiner la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/002/2014

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières